

Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés.

(Association fondée le 16 octobre 1976 – groupant toutes les personnes exerçant des responsabilités en matière de réadaptation des personnes handicapées physiques)

Siège social : Institut Régional de Réadaptation - 75 boulevard Lobau - CS 34209 - F - 54042 NANCY cedex
Tél : 03 83 58 67 50 - Fax : 03 83 52 67 99

Président : Docteur Brigitte LUCAS-PINEAU - C.R.F. DIVIO - 12 rue Saint Vincent de Paul - F – 21000 DIJON
Tél : 03 80 42 45 06 - Fax : 03 80 41 54 73 - E-mail : blucaspineau@fondationcos.org

Secrétaire : Docteur S. RAGOT- MANDRY – CHRU Brabois Enfants – rue du Morvan – 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél : 03.83.15. 51.58 – Fax : 03.83.15.45.84 – E.mail : sylvie.ragotmandry@chru-nancy.fr

Trésorier : Docteur Annie MATHIEU-PIERRE - 8 rue du Capitaine Flayelle - F - 88200 REMIREMONT
Tél : 06 78 94 20 34 - E-mail : sornesttresor@gmail.com

C.C.P NANCY 156 60 Z

site web : <http://www.sornest.fr>

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En application de l'article 4 de la Loi 71-575 du 17 juillet 1971

Entre les soussignés :

SORNEST – Société de Réadaptation du Nord-Est
75 boulevard Lobau - 54042 NANCY cedex

Agrément FC 41 54 01 201 54

Représenté par le Docteur Brigitte LUCAS-Pineau, Présidente,
Et

Représentée par

Il est conclu la convention suivante :

ARTICLE 1

La SORNEST organise l'action de formation intitulée : (Programme détaillé joint)

LA READAPTATION CARDIO-RESPIRATOIRE
Les 17 et 18 mars 2022 à Troyes
au centre de congrès de l'Aube

ARTICLE 2

La SORNEST accueillera lors de ces journées d'études et de perfectionnement **Monsieur,**
Madame exerçant son activité professionnelle à :

.....
Une attestation de présence lui sera remise à l'issue de ce cycle de formation.

ARTICLE 3

En contrepartie de cette action de formation, le contractant s'engage à s'acquitter des frais suivants :
1 inscription à 200 euros (2 déjeuners inclus)

Nombre de jour : 2

TOTAL : 200 €

Ne comprenant pas les déplacements et le logement qui restent à la charge du participant.

Le règlement des frais d'inscription est exigible avant le début du stage et doit se faire par virement ou par chèque bancaire à l'ordre de « C2MH EVENTS».

Il sera adressé, accompagné du bulletin de participation à :

Mme Carine KORCHIA
Agence C2MH EVENTS
Congrès SORNEST
11 RUE DU PATUS 34160 MONTAUD

ARTICLE 4

Chaque participant à l'action de formation visée par la présente convocation reste salarié de son employeur et se trouve dans la situation d'un salarié de formation.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée à quelque titre que ce soit par le fait et à l'occasion de la présence du participant.

ARTICLE 5

La présente convention est applicable pour la durée de l'action.

ARTICLE 6

En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 30 jours francs avant le début de l'action, l'organisme retiendra le coût total prévu pour la réalisation de l'action. L'absence du participant à la formation est considérée comme un dédit et conduira aux mêmes conditions financières de dédit, sauf cas de force majeure sur justification médicale

A Nancy, le 18 février 2022

Pour la SORNEST
Docteur Brigitte LUCAS-Pineau
Présidente de la SORNEST

Pour l'Etablissement,

